

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget Question écrite n° 31720

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le rapport de la Cour des comptes paru en mai 2013 relatif aux résultats de la gestion budgétaire de 2012. Dans ses recommandations, le rapport de la Cour préconise d'améliorer la capacité de la réserve de précaution pour chaque budget défini au budget général en "notifiant systématiquement les subventions pour charges de service public nettes des crédits mis en réserve". Cela n'est possible qu'en appliquant "le gel aux crédits correspondant aux seules dépenses non obligatoires". Aussi souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

Dans le contexte de rétablissement actuel des comptes publics, la réserve de précaution est un instrument fondamental pour la maîtrise des dépenses de l'Etat en cours de gestion. Pour garantir l'efficacité de la réserve de précaution, les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 encadrent les modalités selon lesquelles celle-ci s'applique aux subventions pour charge de service public des opérateurs de l'État. Dans ce sens, la Cour des comptes préconise que les budgets primitifs des opérateurs doivent être votés avec une SCSP minorée de la mise en réserve. Le Gouvernement partage cette analyse et souhaite que les notifications de subvention aux opérateurs se fassent nettes de la mise en réserve. Ce point a notamment été réaffirmé explicitement dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 14 janvier 2013 pour une gestion exemplaire des finances publiques. La mise en oeuvre de cette préconisation a ainsi été systématiquement recherchée pour la gestion 2013. Le Gouvernement s'emploie à ce que ce principe soit appliqué de façon aussi large que possible à l'ensemble des opérateurs bénéficiant de subventions.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie

Circonscription : Orne (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 31720 Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juillet 2013, page 7083

Réponse publiée au JO le : 17 décembre 2013, page 13258